



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_130_PM

Objet : Taxi – emplacement n°2 – Changement d'exploitant

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route

Vu le Code des Transports et notamment l'article L.3121-2 modifié par la loi n°2014-1104 du 1 octobre 2014,

Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur

Vu le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes,

Vu l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône en date du 13 mai 2019 relatif aux tarifs des taxis.

Vu l'arrêté municipal n° 21-06 D du 23 août 2006 portant les autorisations de stationnement au nombre de 4 sur la commune de MALLEMORT.

Considérant le changement d'exploitant, nécessitant une mise à jour de l'arrêté 38-16D du 05 avril 2016.

ARRETE :

Article 1 : L'emplacement n° 2, relatif aux autorisations de stationnement accordées aux exploitants de taxis sur la commune de MALLEMORT, est attribué depuis le 13 décembre 2008 à l'entreprise TAXI BADINO ROSS Nadège, gérante, quartier de Douneau à MALLEMORT.

Article 2 : Cette autorisation sera exploitée par l'entreprise TAXI BADINO ROSS Nadège quartier de Douneau 13370 Mallemort sous l'emplacement N°2 pour le véhicule automobile 5 places, de marque MEGANE immatriculé DX-876-MT.

Article 3 : Tout changement relatif à la présente attribution d'autorisation de stationnement devra être signalé auprès des services administratifs de la commune pour enregistrement au registre des taxis de MALLEMORT.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône
- Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Madame BADINO ROSS Nadège

Fait à Mallemort, le 06/11/2023

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

